

**NOTIFICATION ET DÉCLARATION DE TRANSFERTS DE PRODUITS CHIMIQUES
DU TABLEAU 1 À DESTINATION OU EN PROVENANCE DE L'ÉTAT PARTIE**



Formulaire CN-2

**Notification détaillée d'un transfert prévu
d'un produit chimique du tableau 1 à destination
ou en provenance de l'Etat partie notificateur**

Code du pays : FRA
Section C
Page 1 / 1
Date (aaaa-mm-jj) :

Confidentialité

Veillez fournir les informations suivantes pour chaque transfert prévu.

R

Veillez indiquer si la présente notification porte sur la fourniture
ou la réception d'un produit chimique du tableau 1
(n'indiquer qu'un seul type d'opération) :

Fourniture Réception

R

Nom chimique UICPA :

R

Pièce jointe contenant la formule développée, si celle-ci ne figure
pas dans le Guide des produits chimiques :

R

Numéro CAS :

R

Quantité sur laquelle porte le transfert :

R

Date prévue du transfert (aaaa-mm-jj) :

R

Objet du transfert (utiliser les codes C01 à C04 de l'Appendice 8 ou
spécifier) :

Veillez identifier la source du produit chimique du tableau 1

R

Pays d'origine :

R

Nom :

R

Adresse (rue) :

Veillez identifier le destinataire du produit chimique du tableau 1

R

Pays destinataire :

R

Nom :

R

Adresse (rue) :

Principes directeurs concernant le Formulaire CN-2

Veillez compléter un Formulaire CN-2 distinct pour chaque transfert d'un produit chimique du tableau 1 devant être notifié.

Veillez indiquer s'il s'agit d'une notification portant sur la fourniture ou la réception d'un produit chimique du tableau 1

Veillez cocher la case correspondante pour indiquer si l'Etat partie déclarant notifie la fourniture ou la réception du produit chimique du tableau 1 objet du transfert.

Nom chimique UICPA

Les produits chimiques inscrits doivent être identifiés par leurs noms chimiques. Un produit chimique inscrit pouvant avoir plusieurs noms chimiques systématiques et non systématiques, le système de dénomination systématique mis au point par l'Union internationale de chimie pure et appliquée - le nom chimique UICPA - est à préférer. Une autre solution consiste à indiquer le nom chimique qui figure dans l'Annexe sur les produits chimiques de la Convention.

Identifier la pièce jointe pour la formule développée, si celle-ci ne figure pas dans le Guide des produits chimiques

Si le produit chimique du tableau 1 n'a pas déjà été déclaré par un Etat partie et ne figure donc pas dans le Guide des produits chimiques, il convient de fournir une formule développée. Si toutefois le produit chimique s'est vu attribuer un numéro CAS et figure dans la base de données des produits chimiques inscrits, il suffit alors d'introduire le numéro CAS. Toute formule développée fournie devrait figurer dans une pièce jointe distincte ; il convient d'introduire une référence à cette pièce jointe dans ce champ-ci. La formule développée individuelle figurant dans cette pièce jointe doit être clairement indiquée pour éviter toute confusion. On peut par exemple attribuer un simple numéro de référence à chaque formule développée individuelle et l'introduire ici et dans la pièce jointe.

Numéro CAS

Le numéro CAS du produit chimique doit également être fourni s'il en a été attribué un. Les numéros CAS des produits chimiques déjà déclarés se trouvent dans le Guide des produits chimiques ou dans la base de données des produits chimiques inscrits.

Quantité transférée et unité de poids

Inscrire la quantité transférée et l'unité de poids avec le chiffre. Même si le plus souvent les unités de poids les plus courantes, à savoir le kilogramme (kg) ou le gramme (g), conviennent, dans la mesure où les transferts de produits chimiques du tableau 1 portent quelquefois sur d'infimes quantités, il peut être opportun d'utiliser le milligramme (mg) ou le microgramme (μ g).

Date prévue du transfert

Introduire la date à laquelle le transfert est prévu sous la forme (aaaa-mm-jj). La date à inscrire est celle à laquelle le contrôle physique du produit chimique du tableau 1 est censé passer de l'Etat partie fournisseur à l'Etat partie destinataire. Veuillez noter que si une date moins précise est donnée (par exemple mai 2013 ou deuxième trimestre 2013), le Secretariat considèrera que le transfert est prévu à la première date possible au cours de la période notifiée aux fins de respecter l'obligation de notifier le Secretariat 30 jours avant la date à laquelle le transfert doit avoir lieu.

Objet du transfert

Choisir un ou plusieurs des codes énumérés ci-après (et figurant également dans l'Appendice 8) pour décrire l'objet du transfert du produit chimique du tableau 1. Les Etats parties peuvent également choisir de donner une brève description si ces codes ne décrivent pas adéquatement l'objet visé.

Code	Objet
C01	Recherche
C02	Fins médicales
C03	Fins pharmaceutiques
C04	Protection
C05	Elimination des déchets
C06	Fabrication d'autres produits chimiques du tableau 1

Veuillez noter que, d'une manière générale, seuls les codes C01 à C04 seront retenus puisque les produits chimiques du tableau 1 peuvent être transférés uniquement à ces fins (*paragraphe 3 de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification*). Si le produit chimique du tableau 1 va servir à fabriquer d'autres produits chimiques du tableau 1, il convient alors d'introduire les codes décrivant à quoi serviront ces autres produits chimiques du tableau 1 (codes C01-C04), et non le code C06. Si c'est le code C05 (Elimination de déchets) ou C06 (Fabrication d'autres produits chimiques du tableau 1) qui est retenu, veuillez fournir un commentaire expliquant les raisons de ce choix.

Pays d'origine

Indiquer le pays qui fournit le produit chimique du tableau 1 en introduisant le code de pays à trois lettres correspondant, que l'on trouvera à l'Appendice 1- ce code doit manifestement être le même que celui de l'Etat partie déclarant si c'est celui-ci qui fournit le produit chimique du tableau 1.

Nom de l'entité source et adresse (rue)

Veuillez introduire dans le champ correspondant le nom et l'adresse (rue) de l'entité source du produit chimique du produit 1.

Pays destinataire

Indiquer le pays destinataire du produit chimique du tableau 1 en introduisant le code de pays à trois lettres correspondant, qu'on trouvera à l'Appendice 1 - ce code doit manifestement être le même que celui de l'Etat partie déclarant si c'est celui-ci qui reçoit le produit chimique du tableau 1.

Nom et adresse (rue) du destinataire

Veillez introduire dans le champ correspondant le nom et l'adresse (rue) du destinataire du produit chimique du tableau 1.
